



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 16/2013

le 11 décembre 2013

Concerne :

Externalisation de la gérance communale.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à sa décision du 15 avril 2013 (cf. la communication municipale 7/2013), la Municipalité a décidé lors de sa séance du 30 septembre dernier de confier la gestion de son patrimoine locatif à une gérance immobilière active sur la Riviera.

Après appel d'offres, le choix de la Municipalité s'est porté sur la Régie immobilière Gendre & Emonet. Etablie à Montreux, cette société compte 26 collaborateurs et gère les immeubles locatifs des communes de Montreux et Corseaux. Elle s'est engagée à ouvrir une succursale sur territoire boéland. Gendre & Emonet assumera la gérance du patrimoine locatif de La Tour-de-Peilz à partir du 1^{er} avril 2014. Un montant équivalant à une dépense annuelle de 87'000.- (soit Fr. 65'250.- pour neuf mois) a été inscrit au projet de budget 2014.

En corollaire à cette décision, l'organisation du Service des domaines et bâtiments a été revue. La Municipalité a décidé de réduire la dotation en personnel du secteur technique et administratif du service de 4,4 à 3,1 ETP. Deux postes de dessinateur-technicien correspondant à 1,1 ETP seront supprimés au 1^{er} avril 2014 et les collaboratrices concernées devront être licenciées. Un poste de secrétariat passe de 0,5 à 0,3 ETP, mais son titulaire verra son taux d'activité maintenu par la reprise d'un 0,2 ETP vacant au Service famille, jeunesse et sport.

Par ailleurs, non compris dans le secteur administratif et technique, mais concerné également par la mesure d'externalisation, le poste de menuisier communal voit sa dotation diminuer de 1 à 0,8 ETP, mais le collaborateur concerné verra lui aussi son taux d'activité maintenu par la reprise d'un 0,2 ETP vacant au secteur de conciergerie.

Les taux d'activités des autres collaborateurs restent inchangés, en revanche leur cahier des charges devra être adapté.

L'ensemble de ces mesures correspond à une économie annuelle de Fr. 170'000.- (Fr. 128'000.- pour le budget 2014), sans compter les non-dépenses liées aux postes de travail supprimés. Par ailleurs, la Municipalité attend une gestion plus professionnelle et efficace de la gérance communale.



Un montant de Fr. 22'000.- a toutefois été inscrit au budget pour d'éventuels mandats techniques externes.

On relèvera encore que l'adjoint du chef de service a fait valoir ses droits à la retraite pour le 28 février 2014. Son cahier des charges a été réévalué pour tenir compte des nécessités de la nouvelle organisation et des projets du service. Le profil retenu est celui d'un architecte avec expérience dans la gestion de projets.

Le 7 octobre 2013, les collaborateurs du Service ont été informés des mesures décidées par la Municipalité. Celles-ci ont été annoncées sous réserve des décisions du Conseil communal relatives au projet de budget 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic :  Le secrétaire : 

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 7 octobre 2013

